



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Médaille Bronze J.S.E.A 14.07.2022 - édition du
06/07/2022**



ARRÊTÉ

**portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse,
des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion
du 14 juillet 2022**

**LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports modifiant le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports du 5 octobre 1987, fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;
- VU la circulaire n° 87.197 du 10 novembre 1987 de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports;
- VU l'instruction ministérielle n° 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif;
- VU l'avis du 22 décembre 2021 de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures pour l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports dans la limite du contingent annuel notifié par la ministre des Sports.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

ARRÊTE

Article 1^{er} – Au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2022, la médaille d'honneur de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon bronze, est décernée à :

- M. AVON Christian demeurant à LA TURBIE
- Mme PERRONE épouse BENHALLA Vanessa demeurant à ANTIBES
- M. BORRELLI Pierre demeurant à NICE
- M. COTTALORDA Jean-Pierre demeurant à BREIL SUR ROYA
- M. COTTE Christophe demeurant à ANTIBES
- M. CROSNIER DE LASSICHERE David demeurant à SAINT LAURENT DU VAR
- Mme TROADEC épouse FILIPPINI Sandrine demeurant à NICE
- M. GILLET Patrice demeurant à NICE
- Mme DHE épouse GUIEU Agathe demeurant à LEVENS
- Mme BEURRIER épouse IMBERT Céline demeurant à CAGNES SUR MER
- M. LISCHA Teddy demeurant à NICE
- M. MAGLIA Christian demeurant à VALBONNE
- Mme GAVEN épouse MARY Christel demeurant à MOUGINS
- M. MERADOU Nicolas demeurant à ANTIBES
- Mme DORMEAU épouse MOSCA demeurant à VALBONNE
- M. PIGNATARO Massimo demeurant à NICE
- M. ROUX Bernard demeurant à LA GAUDE
- M. SAHYOUN Pierre demeurant au CANNET
- Mme WEIBEL épouse SAVIN Marianne demeurant à MOUGINS
- M. TASSANO Christophe demeurant à NICE
- Mme EL OUARADIA épouse TOUILLON Naïma demeurant à NICE
- Mme VASSEUR Sophie demeurant à PEGOMAS

- Mme VIVIANO Martine demeurant à NICE
- Mme WALICKI Marielle demeurant à VILLEFRANCHE SUR MER

Article 2 – le sous-préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes

Fait à Nice, le **29 JUIN 2022**

Le Préfet

Bernard GONZALEZ



S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....2
Cabinet.....2
Medaille Bronze Jeunesse Sports Engagement Associatif.....2
Medaille Bronze J.S.E.A 14.07.2022.....2

Index Alphabétique

Medaille Bronze J.S.E.A 14.07.2022.....	2
Cabinet.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2